



Numéro de l'avis
de contravention
6645417360



NOTICE DE PAIEMENT

Le délai de paiement de cette amende forfaitaire
commence le : 24/10/2023



ATTENTION !

Le paiement de l'amende correspondant à l'infraction « STATIONNEMENT DU COTE INTERDIT SUR UNE VOIE A STATIONNEMENT UNILATERAL ALTERNE SEMI-MENSUEL » commise le 18/10/2023 à 12h05 entraîne la reconnaissance de l'infraction. Si vous désignez un autre conducteur, ne payez pas. Le paiement entraîne le retrait de point(s) sur votre permis de conduire.

COMMENT PAYER CETTE AMENDE FORFAITAIRE ?

Pour éviter toute contestation sur la date de règlement, un moyen rapide et sûr : le paiement par carte bancaire ou smartphone.

MOYENS DE PAIEMENT

donnant droit à un délai supplémentaire de 15 jours
pour bénéficier du tarif minoré ou du tarif forfaitaire

Date limite de paiement forfaitaire : 23/12/2023

Paiement par carte bancaire avec le n° de télépaiement
suivant

3336	6454	1736	01	Clé	36
------	------	------	----	-----	----

- sur le site internet : www.amendes.gouv.fr
- au téléphone au 0806 20 30 40 (numéro non surtaxé)
- au guichet d'un centre des finances publiques

Paiement sur place

- auprès des buralistes agréés « Paiement électronique des amendes »
- en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé*

* Points de ventes agréés, liste consultable sur
www.lmpots.gouv.fr/portail/pva

Partenaires identifiés par le logo ci-contre, liste consultable
sur www.lmpots.gouv.fr/portail/paiement-proximite



Flashcode de PAIEMENT utilisable



- avec un smartphone

Téléchargez gratuitement l'application
« amendes.gouv » sur App Store ou Google
Play puis scannez le flashcode ci-contre

- chez un buraliste ou un partenaire agréé*

Ne pas utiliser pour la CONSIGNATION en cas de contestation

AUTRE MOYEN DE PAIEMENT

Date limite de paiement forfaitaire : 08/12/2023

Paiement par chèque

- Etablissez votre chèque libellé en euros à l'ordre du Trésor public.
- Joignez la carte de paiement ci-dessous pour servir de référence **sans l'agrafer ni la coller**.
- Envoyez le tout, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour à affranchir.

Important : l'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement. Elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

**DANS LE CAS CI-DESSUS,
DETACHEZ ET UTILISEZ OBLIGATOIREMENT
CETTE CARTE DE PAIEMENT
POUR PAYER L'AMENDE**

CARTE DE PAIEMENT

Date de l'avis : 24/10/2023

M(ME) LE(LA) REPRESENTANT(E) LEGAL(E)
JACK N JILL
49 AVENUE JEHAN DE BRIE
77120 COULOMMIERS

3500 *



N° de Télépaiement

3336	6454	1736	01
------	------	------	----

Clé

36



CENTRE D'ENCAISSEMENT
TSA 69089
35908 RENNES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

54321000131 37333664541736043910350401969806

3500

V18.00.00.12.00310066 6645417360 NOT FRFR

33366454173601 36

224
2/2 1
112866 56755 9989

